Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000855-20241209-007-001-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2024
Publication : 17/12/2024

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 9
Absents : 5
dont représentés : 3

Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation :
2 décembre 2024

Délibération affichée en mairie le : 11 décembre 2024

Télétransmission au contrôle de légalité le : 11 décembre 2024

Accusé réception reçu le :

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Marie-Françoise MASSEI, Patrick RINIERI

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Paul BERNARDI), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Délibération n°007-001-2024 : Tarification des services de l'eau au 01/01/2025

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des services de l'eau qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2025.

Dans le même temps, il présente la réforme des redevances dues à l'Agence de l'Eau, lesquelles seront également applicables dès le 1er janvier 2025, quelle que soit la période de consommation facturée :

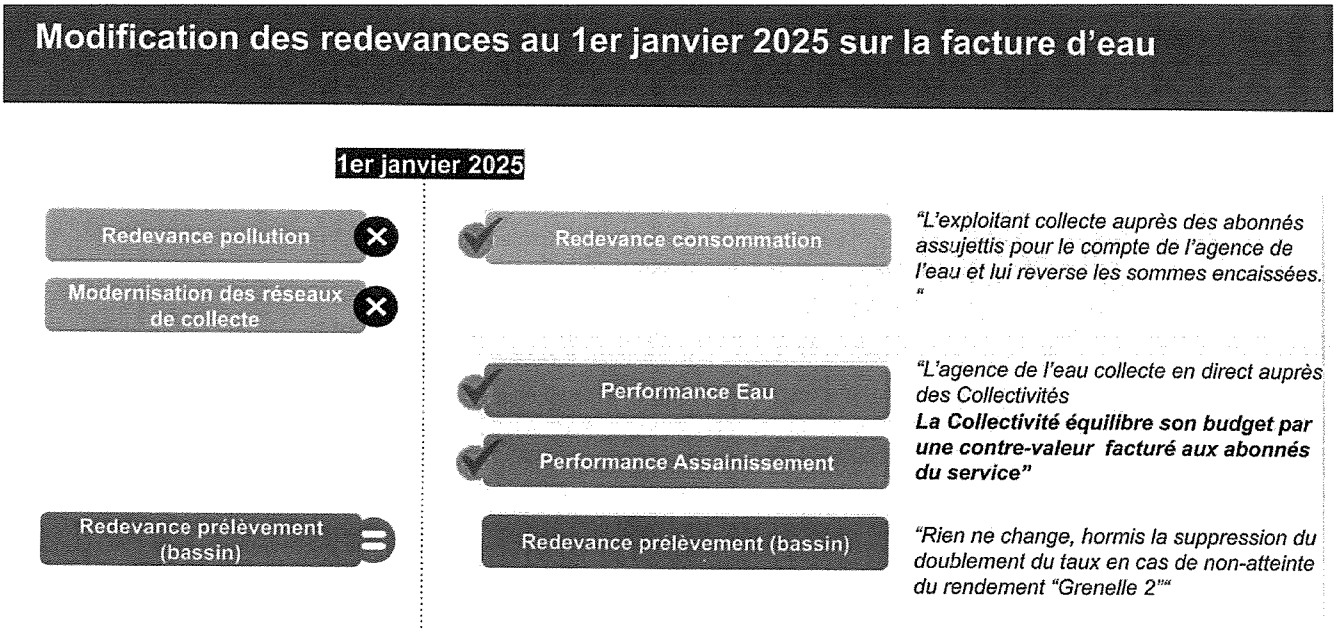

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000855-20241209-007-001-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2024
Publication : 17/12/2024

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

Voici les tarifs proposés :

Raccordement au réseau d'eau potable

- Installation simple avec branchement d'un compteur individuel (nouvelle construction) :1 000 €
- Installation d'un compteur général (habitat semi-collectif, collectif ou lotissement) : sur devis
- Installation d'un compteur pour chaque logement ou maison appartenant à l'habitat semi-collectif, collectif ou au lotissement : 1 000 €

Installation d'un 2e compteur (2e logement sur construction existante ou compteur jardin sur parcelle déjà raccordée) : 600 €

Fourniture en eau (village) – Réseau communal

- Abonnement : 60 € / an
- Consommation : 1.10 € / m^3
- Redevance consommation : 0.43 € / m^3 facturé
- Redevance performance eau : 0.0126 € / m^3 facturé
- Frais de gestion : 5.50 € / semestre
- Frais de mise en service : 50 €
- Forfait compteur habitation défectueux : 30 m^3 / personne / semestre
- Forfait compteur restaurants et hébergements de tourisme défectueux : 300 m^3 / semestre
- Forfait compteur terrain nu élevage défectueux : 60 m^3 / an

Fourniture en eau (Prunelli I, Prunelli II / Prunelli II Rocade, Capitoro, Bomorto) – Réseau de Porticcio

Reversé à la Commune de Grosseto-Prugna :

- Abonnement : 60 € / an
- Achat d'eau (Office d'Equipement Hydraulique de Corse) : 0.8244 € / m^3
- Taxe investissement : 0.14430 € / m^3
- Ressource en eau (Commune de Grosseto-Prugna) : 0.64 € / m^3
- Taxe de prélèvement (Agence de l'eau) : 0.04110 € / m^3
- Surtaxe (SIVOM) : 1 € / m^3 (le cas échéant)

Les tarifs de la fourniture en eau sont fixés à partir de la facture établie par la Commune de Grosseto-Prugna

Reste pour la Commune de Cauro :

- Frais de gestion : 5.50 € / semestre
- Frais de mise en service : 50 €
- Forfait compteur habitation défectueux : 30 m^3 / personne / semestre
- Forfait compteur restaurants et hébergements de tourisme défectueux : 300 m^3 / semestre
- Forfait compteur terrain nu élevage défectueux : 60 m^3 / an

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** les tarifs des services de l'eau applicables au 1er janvier 2025

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Pascal LECCIA

MAIRIE DE CAURO CORSE DU SUD
Le MAIRE
Pascal LECCIA